

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Étaient présents :

MM MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – MERRA Jacques – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – NAKOS Marie – CLUNY Pascale – LUCAND Christophe – ALIN Jérôme – AMINI Malika – REMY Aurélie – PETRIGNET Blandine – QUINTALLET Mary – DEFAUT Marc – THOUR Salim

Absents excusés :

MM GUILLON Jean-Michel (pouvoir à Marie-Josèphe VACHET) – STIEFVATER Yves (pouvoir à Sophie GALLOIS) – SEGUIN Jérôme (pouvoir à Jacques MERRA) – RAIT'S Nathalie (pouvoir à Mary QUINTALLET)

La séance est ouverte à 20 heures

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

PRISE DE FONCTIONS DU POLICIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire accueille en séance Monsieur Dominique PISANESCHI qui vient de prendre ses fonctions de policier municipal au 1^{er} septembre 2014 et lui souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, la bienvenue au sein des services communaux et une bonne intégration dans sa nouvelle affectation.

D'importants moyens matériels ont également été déployés pour qu'il puisse mener à bien ses fonctions (véhicule, mise en place des PV électroniques, ...)

D140901 - PÔLE ADMINISTRATIF : ATRIBUTION DU LOT N°17

La Commission MAPA élargie s'est réunie le 5 septembre 2014 pour étudier les offres reçues pour chacun des 2 lots déclarés infructueux au conseil municipal du 17 juillet dernier (Lots 8 serrurerie et 17 électricité)

A l'issue de cette réunion, la commission MAPA élargie a :

- **Pour le lot n°08 - serrurerie métallerie** : décidé de poursuivre les négociations avec les entreprises ayant remis une offre, dans la mesure où la période de vacances d'été n'a pas permis aux entreprises d'affiner leur proposition.
- **Pour le lot n°17 – Électricité : CF/Cf** : établi comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise SA RELEC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission .Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot n°17 « Électricité CF/cf » à l'entreprise RELEC et
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

D140902 - PÔLE ADMINISTRATIF : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur CADOUX rappelle la nécessité de recourir à un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du pôle administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à solliciter un emprunt auprès de la CDC compte tenu des conditions particulièrement avantageuses des taux en vigueur dans le cadre du programme de financement de long terme des territoires « Rénovation lourde des bâtiments publics »
- confie au Maire le soin de négocier et souscrire au mieux des intérêts de la commune un emprunt en fonction du plan de financement qu'il aura arrêté par fonds propres, emprunt et subventions.
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à cet emprunt.

D140903 - BOIS : FIXATION DU PRIX DES AFFOUAGES 2015

Après avoir entendu les explications de Monsieur HUMBERT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 50 € le prix des affouages 2015 et de maintenir la vente des houppiers à 3€ le stère.

Les parcelles concernées se situent rue de Curley.

D140904 - FRANCE TELECOM : redevance d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement au titre de l'année 2014, de la redevance du domaine public au tarif fixé par décret, et autorise le Maire à établir le titre de recette en conséquence..

D140905 - SICECO : perception et gestion de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Après avoir entendu les explications et proposition présentées par Monsieur DOREY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la fraction de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 25 % pour l'année 2015.

D140906- GRDF : PROPOSITION DE CONVENTION

Après avoir entendu la présentation du projet « compteurs communicants gaz » par Marie-Jo VACHET, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur qui permettra. de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des clients. Ainsi, **et sans surcoût** pour le client (particuliers et professionnels).

Ainsi, la commune de Gevrey-Chambertin fera partie des 9 500 communes de France équipées de cette nouvelle technologie innovante.

D140907 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Après avoir reçu le détail des créances irrécouvrables au titre de l'exercice 2014, le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2014, la somme sollicitée par la Trésorière municipale.

D140908- BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes d'investissent de 600 €

D140909- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau et assainissement exercice 2013

Le Maire communique au conseil municipal le compte rendu technique et financier du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2013 établi par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce rapport.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du CGCT

D140910 - ERDF : demande de subvention pour la réalisation d'une fresque artistique sur un transformateur électrique

Madame VACHET expose au conseil municipal que la commission cadre de vie a retenu une proposition pour la réalisation d'une fresque artistique sur le transformateur situé rue des baraques. Elle rappelle la possibilité de solliciter une subvention auprès d'ERDF pour contribuer à son financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès d'EDF pour un montant de 350 €.
- d'autoriser le Maire à signer avec ERDF la convention à intervenir.

AFFAIRES DIVERSES

• REMERCIEMENTS :

Le Maire communique au conseil municipal la lettre de remerciements adressée par le Président de la chorale Albasso pour la subvention accordée au titre de l'année 2014.

• COMMISSION TRAVAUX :

Monsieur DOREY fait le point sur l'avancement des travaux place des marronniers. Malgré les efforts déployés par la commune pour améliorer l'image de cette place, il déplore encore de nombreuses incivilités qui viennent ternir le site. Afin de protéger les espaces nouvellement engazonnés, des barrières seront mises en place durant la période des vendanges. Une inauguration aura lieu au printemps prochain pour l'ensemble des aménagements réalisés dans le quartier.

- **COMMUNICATIONS DU MAIRE :**

Le Maire :

- fait part aux conseillers municipaux de l'invitation à venir visiter les installations de la société BIODEPE.
- annonce la programmation du démontage par les services techniques des deux panneaux « ici commence le Chambertin » et « ici se termine le Chambertin » après injonction des services préfectoraux Un appel à manifester a été lancé par la profession viticole.
- rend compte des études en cours menée conjointement avec les services du conseil général pour améliorer la sécurité au carrefour de la rue de Lavaux et rue Magnon Pujo. Madame QUINTALLET rappelle son intervention en séance de conseil communautaire et sa demande de déplacement de l'abribus situé à ce carrefour, compte tenu du caractère dangereux des lieux.

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Monsieur LUCAND :

- reprend l'intervention de Madame QUINTALLET, et précise qu'un déplacement de l'abribus ne peut se faire qu'avec l'accord du conseil général. En ce qui concerne le projet de manifestation des viticulteurs abordée précédemment par Monsieur le Maire, il émet des réserves sur cette initiative qui risque d'être préjudiciable au dossier de demande d'inscription des climats au patrimoine de l'UNESCO. En effet, cette demande de classement suppose une adhésion collective de la population.
- se félicite du bon déroulement de la rentrée scolaire, et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. L'académie de Dijon a porté la communauté de communes en exemple de réussite.
- aborde la demande de passage du camion-benne des ordures ménagères le mardi au lieu du vendredi, et fait part de son caractère envisageable. Néanmoins, cela n'est pas sans poser des inconvénients au niveau du stockage des déchets alimentaires des services de la restauration scolaire, mais également pour les assistantes maternelles et certains commerces.

La séance est levée à 22 h 15